



REDHAC

RESEAU DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE CENTRALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala le 10 Novembre 2011 : Arrestation et détention arbitraire en Guinée Equatoriale de Monsieur Marcial ABAGA BARRIL Président de l'Association sensation pour l'Avenir des Jeunes et membre du comité exécutif du parti Convergence pour la Démocratie Sociale (CPDS).

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale, (REDHAC) est consterné par l'arrestation et la détention arbitraires de Monsieur Marcial Abaga Barril, Responsable de l'Association pour l'Education des Droits Humains aux jeunes Sensation pour l'Avenir des Jeunes (SEJOF) et, membre du Comité Exécutif du parti Convergence pour la Démocratie Sociale (CPDS) et représentant de ce parti à la Commission Nationale Electorale de sources bien informées, a été arrêté le 1^{er} Novembre 2011, à 22h devant son domicile par les agents de la sécurité sans aucun autre motif que l'interroger à propos du meurtre d'un cuisinier du président Obiang Nguena Mbasogo.

Les autorités de la Guinée Equatoriale lui reproche sa participation à la mise sur pied d'un calendrier de manifestations visant à inciter la population à voter non au referendum du 13 Novembre 2011. Référendum qui vise à modifier la constitution pour créer un poste de Vice-président destiné semble-t-il à Obiang Nguema Mangue, fils du président Theodore Obiang Nguema, vice-président du parti au pouvoir, parti Démocratique de Guinée Equatoriale (PDGE) et responsable de la campagne électorale pour le referendum.

Le referendum vise également à permettre au président Théodore Obiang Nguema à se présenter à la prochaine élection présidentielle pour 2 mandats successifs de 7 ans.

Les autorités guinéennes lui reprochent également sa participation à la coalition Internationale publiez ce que vous payez, a propos des revenus pétroliers.

La Guinée Equatoriale est réputée pour ces nombreuses atteintes aux droits de l'Homme.

En novembre 2009, le président Obiang Nguema avait remporté l'élection présidentielle à, 95,4% des voix. Election au cours de la quelle les observateurs électoraux internationaux avaient été refoulés.

Ces prisons sont considérées comme de mouiroirs et surnommées à juste titre « Guantanamo ».

-La torture et des traitements inhumains et dégradants y sont monnaie courante.

-La presse et la liberté d'expression y sont muselées.

Par ailleurs son fils Obiang Nguema Mangue présumé successeur de son père, fait l'objet d'une enquête judiciaire en France, en Espagne et aux Etats-Unis pour corruption et blanchissement d'argent à l'issue de la quelle une flottille de voitures de luxe a été saisie en France en plus de 70 millions de dollars gelés aux Etats Unis d'Amérique.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ;

- ❖ Condamne avec la dernière énergie l'arrestation et la détention arbitraire de Marcial Abaga Barril ;
- ❖ Apporte son inconditionnel soutien à monsieur Marcial Abaga Barril ;

- ❖ Exige sa libération totale, immédiate et que sa protection et sa sécurité morale et psychologique soit garantie par les autorités guinéenne ;
- ❖ Rassure tous les défenseurs des droits Humains en Guinée Equatoriale de son indéfectible appui.

A la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

- D'Exiger au gouvernement de la Guinée Equatoriale le respect de ses engagements concernant la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme,
- De Soutenir le plaidoyer pour la protection des défenseurs des droits Humains et exigeant de la Guinée Equatoriale et des Etats Africains un engagement public et ferme et des mesures pour la protection effective des défenseurs des droits de l'homme dans leurs législation.
- De Faire respecter la liberté d'expression et de manifestation et le droit de participer à la vie publique et politique en Guinée Equatoriale et dans tous les pays Africains.

Au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU ;

- De demander aux autorités de la Guinée Equatoriale de garantir la protection et la sécurité physique et psychologique des défenseurs des Droits Humains sur son territoire.
- De se conformer aux dispositions des Nation Unies sur les Défenseurs des droits de l'homme ;
- De demander aux Etats de l'Afrique Centrale de S'engager publiquement à inclure dans leur législation des dispositions pour la protection des Défenseurs des Droits Humains ;
- Se conformer aux dispositions relatives du pacte international pour les Droits Civils et politiques des Nations Unies et tous les instruments ratifiés par les autorités de la Guinée Equatoriale en matière de respect de la sécurité.